

# LA GAZETTE DE LYON

ON S'ABONNE :  
Aux bureaux du Journal, rue de Bourbon, 8 ;  
Et chez M. PÉLAGAUD, grand-rue Mercière, 26.

LYON, IMPRIMERIE DE J.-B. PÉLAGAUD ET C<sup>ie</sup>.

Religion et Patrie.

PRIX DE L'ABONNEMENT.  
LYON : Un an, 44 f.; six mois, 25 f.; trois mois, 12 f.  
HORS DE LYON : Un an, 52 f.; six mois, 27 f.; trois mois, 14 f.

## LYON.

### Dépêche électrique.

(Télégraphie privée.)

Paris, 30 octobre 1855.

Une dépêche de l'ambassadeur français à Constantinople, en date du 21, porte que la réponse du général Gorischakoff a été considérée par le divan comme négative; mais qu'à la sollicitation des représentants des puissances, la Porte a envoyé à Omer-Pacha l'ordre de suspendre les hostilités jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre.

Toutefois, dans le cas où cet ordre trouverait les hostilités commencées, il serait considéré comme non avenu.

Les escadres devaient franchir les Dardanelles le lendemain 22.

La bourse a haussé hier sur le bruit que de nouvelles propositions étaient faites par le czar, et qu'un ordre du gouvernement turc suspendait les hostilités. La restriction n'était pas connue.

La Patrie gourmande le Journal des Débats qui considère une nation amie. Depuis l'article du Moniteur, et en présence de l'attitude du gouvernement français, la cause de la Turquie doit être pour tous les Français respectable et sacrée.

La Patrie et le Constitutionnel déclarent solennellement que les Russes ont déjà ouvert les hostilités en forçant le passage du Danube.

A la suite d'un grand rapport de M. le ministre de la guerre, l'empereur a décrété ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. La culture du coton en Algérie sera désormais, de la part de l'Etat, l'objet des encouragements ci-après : 1<sup>o</sup> Des graines continueront d'être fournies aux colons par l'administration; 2<sup>o</sup> Pendant trois ans encore à partir de 1854, l'Etat achètera pour son compte les cotons récoltés par les planteurs à un prix fixé d'avance chaque année, en tenant compte de l'espèce et de la qualité des produits; 3<sup>o</sup> A l'expiration de ce terme, et pendant deux autres années, des primes seront accordées à l'exportation en France des cotons récoltés en Algérie et réputés marchands; 4<sup>o</sup> Pendant cinq ans, à partir de 1854, des primes seront allouées à l'introduction en Algérie de machines à égrener; 5<sup>o</sup> Des prix provinciaux (trois par province, de 2,000, 3,000 et 5,000 fr.), seront accordés aux colons qui seront jugés avoir récolté sur la grande échelle les meilleurs produits, et rempli les conditions d'un programme arrêté d'avance par l'administration pour chaque année.

Art. 2. Il sera statué, par notre ministre de la guerre après avis du gouverneur général : sur la fixation des prix d'achats aux colons du taux des primes d'exportation des cotons marchands, sur le chiffre des primes à l'importation des machines à égrener en Algérie, enfin sur les conditions des programmes des prix provinciaux.

Un autre décret porte ce qui suit :  
Art. 1<sup>er</sup>. Un fonds de 100,000 fr. est affecté sur les fonds de notre liste civile, à titre d'encouragement pour la culture du coton en Algérie.

Art. 2. Au moyen de ce fonds, toutes les années, pendant cinq ans, à partir de l'année 1854, un prix de 20,000 fr., dit prix de l'empereur, sera délivré au planteur des trois provinces de l'Algérie qui sera jugé avoir réalisé sur la plus large échelle les meilleurs produits en coton, et rempli les conditions d'un

programme qui sera arrêté d'avance chaque année par notre ministre de la guerre.

Art. 3. Une commission spéciale sera instituée chaque année par le gouverneur général de l'Algérie, pour apprécier les produits et désigner celui des concurrents qui aura mérité le prix.

Art. 4. Dans le cas où aucun des concurrents ne serait reconnu avoir intégralement rempli les conditions du programme, le prix pourra être partagé entre ceux qui en auront le plus approché.

Le Moniteur contient :

1<sup>o</sup> Un décret transformant en direction, au ministère de l'intérieur, le service des lignes télégraphiques;

2<sup>o</sup> Un décret nommant M. de Vougy préfet de la Nièvre, directeur de l'administration des lignes télégraphiques, et M. Alphonse Foy est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

### Courrier de Paris.

29 octobre.

L'affaire d'Isatcha qui a ouvert les hostilités entre les Russes et les Turcs aura été probablement suivie immédiatement par quelque engagement plus sérieux. On disait déjà hier qu'on avait reçu la nouvelle d'une tentative générale des Russes pour passer le Danube, mais qu'elle avait échoué, et qu'ils auraient essayé des pertes considérables. Cette nouvelle paraît prématurée. Mais les eaux du Danube étant fort basses en ce moment on doit s'attendre que des tentatives auront été faites d'une part ou de l'autre pour passer le fleuve. Le but des Russes attaquant la forteresse d'Isatcha n'était pas d'établir leur armée sur la rive droite du fleuve; leur flottille de guerre n'avait pas eu le droit, jusqu'à la déclaration des hostilités, de remonter le Danube, elle se tenait à l'embouchure du fleuve dans le grand bras de Souline. Mais cette flottille, devenant indispensable pour le succès des futures opérations militaires de l'armée russe, il s'agissait de forcer le passage du Danube. Il semble résulter de la dépêche du consul français à Bucharest que la flottille est parvenue à franchir la forteresse d'Isatcha. Elle ne sera guère arrêtée maintenant que par la forteresse de Silistria.

Le gouvernement turc s'est décidé à avoir recours aux capitaux étrangers, il a négocié un emprunt. Mais, comme la situation financière des places de Paris et de Londres jointe à l'état de guerre de la Turquie rendrait le succès de cette négociation fort douteuse, des démarches sont faites, dit-on, auprès des cabinets de Paris et de Londres pour obtenir que le nouvel emprunt turc soit garanti par la France et l'Angleterre.

Tandis que les journaux américains parlent de l'embarras auquel donne lieu la réserve de 30 millions de dollars qui se trouve dans la caisse de l'Etat, et qui augmente chaque semaine, les Etats-Unis seraient menacés d'une crise commerciale. Une faillite considérable, celle de M. Siméon Draper de New-York, a jeté partout la consternation dans le commerce, et menacé d'entraîner plusieurs autres maisons importantes.

On annonce la concession du chemin de Moyelle à Saint-Valéry à la compagnie du chemin de fer du Nord.

On assure qu'une réunion des administrateurs de la compagnie des chemins de fer du

Midi et de notables commerçants, a eu lieu à Bordeaux, pour l'affaire relative à l'emplacement de la gare de ce chemin de fer. Il a été convenu, dit-on, que la gare occuperait la partie du quai de Bordeaux, située entre la rue Allemandiers et celle Aupéry.

Un journal anglais fait le relevé des pertes occasionnées par les grèves d'ouvriers qui ont eu lieu depuis 1840, et il trouve qu'elles se sont élevées à un total de 3 millions de liv. ster. (75 millions de francs) en salaires seulement.

De nombreux et importants sinistres financiers sont signalés sur la place de Hambourg. — Lejolivet.

29 octobre.

On assure que M. le général Baraguey-d'Hilliers part ce soir de Paris pour se rendre à Constantinople, en qualité d'ambassadeur, en remplacement de M. de Lacour.

M. le général Baraguey-d'Hilliers sera accompagné de dix officiers, parmi lesquels figure un fils du général Foy.

La Concorde de Rheims annonce que Mme la comtesse, veuve du brave et infortuné général de Neully, s'est retirée à Metz, dans un asile religieux.

Les journaux de Marseille, du 27 octobre, publient les divers bruits apportés du Levant par l'Eurotas, le Nil et la Valetta.

Trompés par les faux renseignements de ce dernier navire, tous annoncent que les flottilles combinées étaient encore à Bésika le 17 octobre, ce qui n'est pas, on le sait. Les renseignements qu'ils donnent sur la situation de la Turquie en général, ne diffèrent pas d'ailleurs de ceux fournis par les feuilles allemandes. Or, celles-ci n'offrent aucun intérêt depuis la réception des deux dépêches télégraphiques de Constantinople que nous reproduisons plus loin.

D'après de nouveaux renseignements, l'engagement sur le Danube a eu lieu par suite de la nécessité dans laquelle se trouvait la flottille russe, mouillée à Ismail, de remonter jusqu'à Ibraïla, port de la Valachie, pour se mettre en communication avec l'armée d'opération du général Cortschakoff.

Jusqu'ici la flottille russe de guerre n'avait pas le droit, jusqu'à la déclaration des hostilités, de remonter le Danube, et se tenait dans le grand bras de Souline, à l'embouchure du fleuve. Cette flottille devenant désormais indispensable au succès des opérations futures, les Russes ont dû prendre le parti de forcer le passage du Danube.

Quant à l'incendie de la forteresse turque d'Isatcha, dont le feu a causé des pertes sérieuses aux Turcs, on le considère comme fort problématique. Il ne faut pas oublier que notre consul-général à Bucharest, auteur de la dépêche reproduite par le Moniteur, a dû puiser ses renseignements dans les versions des Russes eux-mêmes, intéressés à présenter leur première rencontre avec les Turcs comme favorable à leurs armes.

La Gazette de France annonce que M. l'abbé de Lamennais est gravement malade.

La Gazette de Cologne publie une dépêche de Vienne, en date du 28 octobre, qui porte que, d'après les dernières nouvelles reçues de Cons-

tantinople, la Porte était prête à accepter un armistice pour ne pas contrarier les tentatives d'accommodement. — Havas.

PIÉMONT. — Nous recevons, par le journal l'Armonia, un bref du pape Pie IX, qui a pour objet la suppression d'un certain nombre de fêtes dans nos Etats.

Une supplique ayant été adressée au Souverain Pontife par le gouvernement de S. M. Victor-Emmanuel, dans le but d'obtenir du Saint-Siège la réduction du nombre des fêtes de précepte, principalement pour venir au secours des classes ouvrières qui ne vivent que du travail des mains, S. S., après en avoir délibéré mûrement, et examiné les raisons exposées dans la supplique, dirigée d'ailleurs par d'autres motifs, a daigné obtempérer à cette demande et statuer que dorénavant les fêtes qui obligent les fidèles à entendre la sainte messe et à s'abstenir des œuvres serviles, seront réduites aux jours suivants, dans toute l'étendue des Etats sards :

- 1<sup>o</sup> Tous les jours de dimanche;
- 2<sup>o</sup> Les saints jours de Noël, de l'Epiphanie et de l'Ascension de N. S.;
- 3<sup>o</sup> Les fêtes de la Conception, de la Nativité et de l'Assomption de la Sainte-Vierge;
- 4<sup>o</sup> La fête des B. apôtres S. Pierre et S. Paul, et celle de Toussaint;
- 5<sup>o</sup> La fête du patron de chaque diocèse.

Quant aux autres fêtes comprises par le passé dans le deuxième commandement de l'Eglise, elles cessent par le fait même d'être de précepte, sans que néanmoins il soit dérogé en aucune manière aux règles liturgiques observées ces jours-là dans les églises, de telle sorte que le service divin devra y être célébré comme auparavant.

Toute la ville de Gènes se rappelle encore (et jamais elle ne pourra l'oublier) la manière barbare dont, au mois de mars 1848, les pères jésuites de San-Ambrogio et du collège royal, dans le palais Tursi, furent chassés, au péril de leurs vies, par une poignée d'émeutiers soulevés et payés pour l'acte le plus vandale que nos annales aient gardé le souvenir. Le temps et la vérité ont révélé bien des choses et bien des noms.... Ce qui importe, c'est de se figurer le ministre Cavour à Turin, au milieu d'un semblable péril et du même malheur. Nous souhaitons au comte Cavour la tranquillité de conscience du plus coupable parmi les jésuites ainsi chassés en 1848.

La dernière fois que Mgr l'archevêque Franzoni sortit de la cathédrale de Saint-Jean, après avoir célébré l'auguste mystère de notre sainte religion, il fut accueilli par des sifflets et des huées de la part d'une troupe de vauriens soldés, qui l'attendaient à la porte de l'église, MM. Siccardi et Massimo d'Azeglio (direct des journaux du temps) se tenaient derrière les pilastres du portique de la place et riaient à gorge déployée.

Après l'exemple de M. de Cavour, nous souhaitons à M. Siccardi d'avoir le temps, si le même malheur lui arrive, de se retirer derrière sa colonne de la place Paesana, et à M. d'Azeglio de trouver un abri dans le palais sénatorial où il sera bientôt enfoncé. Qu'il plaise à Dieu de ne pas différer son châtiement pour le rendre plus sûr! (Cattolico.)

## FEUILLETON DE LA GAZETTE DE LYON.

### ROBERT SURCOUF.

Dans le cimetièrre de Saint-Malo s'élève un modeste mausolée ombragé d'un saule-pleureur. Sur cette pierre tumulaire, du goût le plus simple, dépourvue de toute sculpture, et entourée d'une grille sans autre ornementation qu'une ancre, on peut lire cette courte inscription : *Combat du Kent, — combat du Triton*, servant de légende aux attributs maritimes renfermés dans une couronne de lauriers. Là repose un célèbre marin; son épitaphe n'est ni longue, ni pompeuse : ROBERT SURCOUF, CAPITAINE DE CORSAIRE; puis, la date de sa naissance, celle de sa mort; tels sont les seuls caractères tracés sur la pierre. Mais quel nom et quels nobles souvenirs de gloire nationale ne réveillent-ils pas ! Qu'avait-il besoin, le brave adversaire des Anglais, de fleurs de rhétorique pour indiquer sa dernière demeure, lorsque ses valeureuses actions sont incrustées dans l'airain de notre histoire ! — La carrière maritime de Surcouf, si magnifique d'héroïsme, si grande de bravoure, ne fut pourtant que celle d'un corsaire, et rien de plus, mais non dans l'acception vulgaire donnée à ce mot, qui en fait le synonyme de pirate. — En temps de guerre, les corsaires sont sur mer ce que les partisans sont dans les armées, c'est-à-dire, des hommes intrépides, n'ayant qu'un but, qu'une pensée : anéan-

tir l'ennemi. Il est vrai qu'il s'y mêle toujours un sentiment de vanité, mais la gloire n'exclut pas la fortune. Pour conquérir l'une et l'autre, ils surmontent tous les obstacles, bravent tous les périls, ne redoutent aucun danger, et rendent ainsi souvent d'immenses services à leurs patries. — Les pirates, au contraire, sont les bandits des mers, et il n'y a pas de comparaison possible à établir entre ces deux professions; celle-ci est honorable, respectée, récompensée; celle-ci est réprouvée des nations civilisées, et réprimée comme criminelle. Dans l'une, on trouve des héros, témoin Jean-Bart, Paul Jones, Surcouf; il ne peut y avoir dans l'autre que des forbans et des scélérats. — Cette distinction bien établie, et dont nous n'avons, certes, pas besoin, à propos de Surcouf, tant ses exploits ont su le placer à l'égal des officiers supérieurs les plus distingués, nous allons essayer de raconter sa vie aventureuse, dont bien peu de personnes aujourd'hui connaissent les intéressants et merveilleux détails.

A Saint-Malo, la ville des hardis navigateurs, naquit Robert-Charles Surcouf, le 12 décembre 1775, de parents peu fortunés, mais d'une maison illustre; sa mère descendait en droite ligne de Porçon de la Barbinais, qui fut grand oncle de Duguay-Trouin, et qui, nouveau Régulus, se voua volontairement à la mort pour respecter sa parole. Surcouf ne démentit pas cette belle origine. Dès son enfance, il annonça un caractère ferme, résolu, mais peu disposé à l'étude. A l'école du village de Cancale, puis dans un collège voisin de Dinan, il reçut les premiers éléments d'une instruction fort négligée; car peu studieux, il préférait les jeux turbulents aux ennuis de la classe. Sa mère désirait qu'il se vouât à l'état ecclésiastique pour lequel il avait une antipathie, et il s'enfuit du collège à la suite d'une lutte avec son

professeur qui avait voulu lui infliger une correction. Il n'avait pas encore 15 ans, et cet acte d'insubordination déterminait son père à le laisser suivre son penchant irrésistible pour la marine. C'était chez lui une véritable vocation; il passait toutes ses journées dans les bateaux de la Houle, montrant déjà un sang-froid et une intrépidité que, plus d'une fois, étonnèrent les vieux pêcheurs. Enfin, après bien des sollicitations, on lui permit de prendre la mer à bord d'un petit bâtiment du commerce, mais qui ne faisait pas de voyage au long cours. Cette navigation trop circonscrite ne pouvait convenir à ses goûts aventureux, et il l'abandonna bientôt pour s'embarquer comme volontaire sur le navire l'Aurore frété pour les Indes, qui appareilla de Saint-Malo le 3 mars 1789.

Durant cette traversée, le jeune Robert s'appliqua à acquérir les connaissances si difficiles du rude métier de marin. De Pondichéry, l'Aurore se rendit à l'île de France, puis elle fit voile pour Mozambique. Surprise par une effroyable tempête dans le canal de ce nom, elle se perdit sur la côte africaine, et cette catastrophe fut pour Surcouf l'occasion de déployer une intelligence et un courage qui lui valurent le grade d'officier à bord du navire, que le capitaine de l'Aurore affréta pour retourner à l'île de France. De nouveaux désastres assaillirent ce bâtiment, qui aborda la côte de Sumatra et parvint à se rendre à Poulo-Pinang, où l'équipage, après avoir subi d'horribles privations et dans le plus complet dénuement, put prendre passage sur un navire en destination de Pondichéry, pour de là gagner l'île de France. Ces vicissitudes, loin de rebuter Surcouf, ne firent que fortifier son ardent passion, et, à peine at-il touché terre, qu'il repartit comme officier sur le Courier d'Afrique en destination de Mozambique.

Ce voyage s'effectua plus heureusement, et, après quatre mois de navigation, Surcouf rentra à Port-Louis. Son ancien capitaine, qui avait reconnu en lui une aptitude peu commune, l'engagea alors, bien qu'il eût à peine dix-sept ans et demi, en qualité de lieutenant sur le brick la Revanche qui allait explorer les côtes de Madagascar, et dans cette périlleuse navigation, il donna encore des preuves d'une rare énergie et d'une précoce expérience.

Au retour de cette expédition, qui s'accomplit sans événements marquants, Surcouf, désireux de revoir sa patrie et sa famille, prit une place de timonnier sur la Bienvenue qui rentra en France. Il débarqua à Lorient le 4 janvier 1792, et, quelques jours plus tard, il revoyait Saint-Malo après une absence de trois années pendant lesquelles il avait acquis au plus haut degré, par une dure pratique, la connaissance approfondie de l'art maritime. Mais la vie sédentaire ne pouvait convenir à sa nature active; il fallait à son tempérament les longs voyages, les fortes émotions, et rien ne put le détourner de reprendre la mer. Le 27 août suivant, il repartit pour l'île-de-France, en qualité de lieutenant sur le Navigateur, qui éprouva des temps affreux et des dangers de toutes sortes avant de toucher sa destination. Il avait déjà fait deux voyages à Mozambique, et il allait en entreprendre un troisième lorsque la nouvelle de la guerre avec l'Angleterre parvint à l'île-de-France. Les consignataires du Navigateur l'ayant désarmé, Surcouf, devenu libre, ne voulut point rester dans l'oisiveté, et il n'eut pas de peine à trouver un autre emploi. Ce fut encore sur un navire destiné à la côte d'Afrique qu'il s'embarqua comme lieutenant. Il avait pour second un Portugais qui lui avait voué une haine implacable et dont il faillit devenir victime. Un jour qu'il se baignait, il

— Les derniers plans du tableau révolutionnaire se dessinent en Piémont. Après l'enlèvement des frères de la Doctrine Chrétienne et de la Sainte-Famille sous les drapeaux pour saper ces instituts par la base; après l'organisation socialiste de l'économat, vient la destruction à peu près complète de l'Académie de la Superga, fondée par le religieux Charles-Albert. Adviennent ensuite la présentation d'un nouveau projet de loi sur le concubinage légal, dit mariage civil, et la mise en scène d'un autre, qui doit couronner l'œuvre ministérielle par la spoliation du clergé! Là sera la fin. Nous serons alors en plein socialisme. Les disciples de Guillaume Marr, de Proudhon et de Mazzini trouveront la machine gouvernementale toute faite pour fonctionner dans leurs mains. De peur que rien ne manque au dernier acte de la tragi-comédie qu'on nous joue, l'on termine par une fournée. Les noms des nouveaux élus sont ceux-ci: le comte Casati, le comte Borromée, l'avocat Rossi-Ronchelli, Grégoire Sella, le chevalier Audifredi, Maxime d'Azeglio, l'avocat Bensi, le marquis Sauli. Ces noms promettent: ils sont anti-mazziniens, mais anti-catholiques. On espère avec eux et par eux mettre à la porte les institutions religieuses et la fermer en même temps aux socialistes. Depuis qu'il y a des révolutions modernes, ce tour de force n'a pas été fait. Mais notre ministère se flâte de faire bientôt son 92 contre l'autel, le trône et la société, sans verser dans un 93! Nous verrons bien. (ECHO DU MONT-BLANC.)

CHRONIQUE

Au Rédacteur.

26 octobre 1855.

Monsieur, J'ai à vous remercier au nom de tous les miens d'avoir bien voulu reproduire, l'article du *Courrier de la Drôme* relatif au monument qui doit s'élever à Nyons, en l'honneur de Philis de La Tour-du-Pin-La Charce (n° du 21 octobre). Mais j'ai à regretter, je vous l'avoue, de voir son nom de branche défigurée dans cet article, et cela à plusieurs reprises, faute qui ne me semble pas devoir venir du *Courrier de la Drôme*, des noms propres du pays devant être bien connus de ses rédacteurs. Puisqu'il s'agit de monument à élever, et dès lors d'inscriptions où tout doit être exact, permettez-moi donc de vous demander un mot de rectification à ce sujet dans un de vos prochains numéros, mot qui dirait, à moins que vous ne préférassiez insérer cette courte lettre, que le nom de branche de Philis de la Tour-du-Pin n'était pas la Charce, mais la Charce, à quoi il serait bon d'ajouter que le nom de sa sœur n'était pas non plus Madame d'Urtès, mais Madame d'Urtès. De cette manière, tout serait exact dans l'article reproduit par votre si estimable feuille, et nécessairement c'est ce que doit désirer toute ma famille. Veuillez agréer, etc. Le V<sup>ic</sup> DE LA TOUR-DU-PIN CHAMBLEY DE LA CHARCE.

— Le conseiller d'Etat chargé de l'administration du département du Rhône, donne avis que la rentrée des divers cours de l'école impériale des beaux-arts aura lieu le lundi 7 novembre, à neuf heures du matin.

— Les leçons auront lieu, du 7 novembre au 28 février, de neuf heures du matin à deux heures du soir, et du 1<sup>er</sup> mars à la fin de l'année scolaire, de huit heures du matin à une heure après midi.

— Une séance du soir, pour l'étude d'après le modèle vivant, aura lieu les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, à partir du 7 novembre jusqu'au 28 février, de six à huit heures.

— Des affiches spéciales annonceront l'ouverture des cours de perspective, de géométrie pratique, de sté-

réotomie et d'anatomie. Les conditions d'admission sont les suivantes: 1° D'être né Français ou d'appartenir à des parents jouissant de la qualité de Français; 2° D'être âgé de 12 ans révolus au moment de l'inscription; 3° D'avoir eu la petite vérole ou d'avoir été vacciné; 4° D'avoir ses parents établis à Lyon, ou d'être cautionné par une personne domiciliée dans la ville; 5° De savoir lire et écrire correctement. Les parents seront tenus de remettre à M. le secrétaire de l'école, au Palais-des-Arts, l'acte de naissance des candidats, ainsi que leur propre acte de naissance, afin de constater leur qualité de Français.

Lyon, le 28 octobre 1855. Pour le conseiller d'Etat chargé de l'administration du département du Rhône, Le secrétaire général, A. PELVÉY.

— M. Bezon, qui s'était rendu à Turin pour examiner le métier électrique de M. Bonelli, est de retour à Lyon, enchanté de l'accueil qu'il a reçu du directeur-général des télégraphes sardes. M. Bonelli a mis à nu, aux yeux de M. Bezon, tous les secrets de son invention.

— M. Bezon recevra, le 1<sup>er</sup> ou le 2 novembre, une petite mécanique de 30 cordes, pour servir de premier aperçu à l'essai de l'électro-magnétisme. D'ici à un mois, il recevra un autre métier de 800 cordes, lequel se confectionne en ce moment à Paris, chez le célèbre Breguet, horloger-mécanicien.

— M. Bezon se propose de publier, dans quelques jours, un mémoire explicatif des avantages immenses et variés que l'admirable invention de M. le chevalier Bonelli est appelée à rendre à la fabrique lyonnaise.

— La semaine que nous venons de finir a été féconde en accidents de même nature, déterminés, soit par l'humidité de la température, soit par le défaut de précautions suffisantes. Outre le terrible accident de Sainte-Foy, plusieurs autres sont à déplorer. Une maison en construction s'est écroulée à la Croix-Rousse; vers le territoire du Moulin-à-Vent, les planchers d'une maison se sont effondrés; et hier une maison du cours Charlemagne s'est écroulée en partie. C'est une de celles dont les travaux du chemin de fer ont nécessité la démolition, et que l'on reconstruit un peu plus loin avec les mêmes matériaux et les mêmes dispositions. Elle était située en face de l'Asile établi un peu avant la place de l'Hippodrome. — On n'a eu des morts et des accidents graves à déplorer que dans la catastrophe de Sainte-Foy.

— La maison du cours Charlemagne s'est écroulée hier matin, à 8 heures 1/2, avec un épouvantable fracas. Les nombreux ouvriers occupés à sa construction avaient été heureusement obligés de discontinuer leurs travaux à cause de la pluie; sans qu'il de nombreux accidents se seraient à déplorer. La moitié du bâtiment, sur une hauteur de trois étages, s'est abîmée sur les voûtes des caves, qu'elle a enfoncées.

— On craint néanmoins que deux enfants de 12 à 13 ans ne soient ensevelis sous ses ruines. Ils ont disparu hier, à l'heure où ils se rendaient à l'école, et l'on a vu l'un d'eux rôder à huit heures autour des chantiers de l'édifice. Leurs parents qui craignent qu'ils n'aient été victimes de la catastrophe sont plongés dans la désolation.

— Il arrive constamment que nos trottoirs sont envahis par des gens chargés de fardeaux, ce qui nuit à la circulation et fait quelquefois éprouver des dangers aux passants. Il y aurait lieu, ce nous semble, de forcer, par un arrêté

formel, les porteurs de fardeaux à se servir exclusivement de la voie charretière; la circulation sur les trottoirs est déjà assez difficile, sans qu'ils viennent y apporter de nouveaux obstacles.

— Les alternatives de baisse et de hausse, amenées par les événements politiques et par les autres circonstances au milieu desquelles nous nous trouvons, les complications multiples qui signalent les différentes phases industrielles, ont, à n'en pouvoir douter, réagi sur la fabrique lyonnaise; mais jusqu'ici cette réaction n'a donné aucun symptôme véritablement alarmant. — Nous sommes à une époque, dit le *Progrès Industriel*, où les commissions de tous genres touchent à leur fin, et où le négociant se dispose à monter de nouveaux articles et à envoyer aux commissionnaires des échantillons de nouveautés. — La rareté des soies paralysera la bonne volonté de bien des fabricants, qui, faute de pouvoir opérer sur un pied convenable, éprouveront eux-mêmes des pertes importantes. On nous affirme qu'une de nos meilleures maisons d'unis, désirant, au prix de quelque sacrifice pécuniaire, éviter tout chômage à ses ouvriers, n'a pu réaliser ses bonnes intentions à cause de l'augmentation des soies. — Cette quinzaine, il s'est monté un certain nombre de métiers de courants, pièces de long aunaage, fil simple et tramé au bout. Cet article est loin d'être bon, mais il aidera l'ouvrier à passer moins tristement un hiver que la cherté horrible du charbon, cherté à laquelle il est impossible d'assigner une limite, fait envisager sous un aspect peu rassurant. — Cependant, il faut le reconnaître, une heureuse tendance à la baisse des soies, très légère il est vrai, a eu lieu au marché de Valence du 11 octobre. Deux maisons de notre place en ont profité pour terminer leur supplément de commission. — A Romans, les soies apportées en petite quantité ont eu aussi une baisse légère. Les soies de pays, 1<sup>er</sup> choix, se sont payées de 60 à 61 fr. le kil.; les deuxièmes qualités, 58 à 59, et les soies basses 40 à 45 fr. — Il s'est encore donné à Lyon, pour l'Amérique, quelques pièces cravates noires et étoffes pour parapluies. — Nîmes a eu aussi ses commandes de lustrine; ses métiers foulards sont à bas, à cause du haut prix des matières premières. — Les soies de Brousse, au marché du 21 septembre, ont subi une diminution. Si cette diminution générale peut continuer, ainsi que tout le fait supposer, nos métiers à bas reprendront leur cours, et nous en aurons été fort heureusement quittes pour la peur. Dans la prévision contraire, toutes les mesures de sagesse ont été prises par le gouvernement pour assurer, par une masse de travaux à exécuter, une existence sinon heureuse, mais au moins tolérable, aux tisseurs sans occupation. — B. Collobi.

— Hier matin, les bateaux à vapeur du Rhône ont amené deux dromadaires. Il y a longtemps que l'on n'avait pas signalé la présence, dans notre ville, d'animaux de cette espèce, et ceux-là n'étaient pas de nature à les faire beaucoup admirer. Ils étaient excessivement maigres et paraissaient souffrir de la route et du climat, peut-être aussi des traitements de leurs conducteurs, qui comptent sans doute sur la sobriété proverbiale de l'*Omnibus du désert* pour économiser des frais de nourriture.

— Le 7<sup>e</sup> de ligne est arrivé à Lyon pour y tenir garnison.

— Hier, une suite nombreuse accompagnait au cimetière de la Croix-Rousse l'abbé Meyssonnier, qui avait été d'abord militaire et était ensuite entré dans les saints ordres.

— En 1830, il était aumônier des chasseurs de

Castelbajac, qui se trouvaient en garnison à Lyon. Après la suppression des aumôniers, il se fixa au milieu de nous, loin de l'Alsace sa patrie. Il s'était toujours montré très libéral envers les pauvres.

— Il est question de la fusion de la compagnie de Dijon à Besançon avec la compagnie de Paris à Lyon. Cette fusion peut, en effet, être regardée comme prochaine, mais il n'a été décidé jusqu'à ce jour, par l'administration, rien qui puisse autoriser à considérer cette combinaison comme certaine.

— Entre Villefranche et Beaujeu, à l'ouest de Belleville et à une heure environ de la Saône, il existe un coteau élevé que rien ne relie à la chaîne des montagnes du Beaujolais. Ses flancs et sa base chargés de vignes renommées, attestent quelle douce température règne autour d'eux. Des bois taillis et des pâturages pierreux apparaissent sur sa crête, indiquant où finit la riche culture et la puissance du travail. Ce monticule porte le nom de *Brouilly* et le donne au meilleur cru de cette partie du Beaujolais. Sur cette cime avait été placée une croix colossale; le temps et ses vicissitudes l'ont fait disparaître. La destruction n'a pas mieux épargné une statue qui avait été placée là à une époque plus récente. De tout cela il ne reste qu'une pierre informe et des débris.

Plusieurs fois il a été question d'y rétablir quelque pieux monument; le moment est venu de réaliser ce désir si souvent exprimé. Depuis deux ans un fléau frappe la vigne. Si loin que l'œil étende ses regards du haut de Brouilly, il n'aperçoit plus que des campagnes dévénues, pour ainsi parler, d'une fertilité impropre.

Au milieu de ces circonstances fâcheuses, la pensée s'est reportée vers la providence.

Le désir du rétablissement de signes religieux, sur le sommet de Brouilly, s'est manifesté sous l'empire d'un pieux élan; mais on veut que le nouveau monument puisse braver les ravages du temps, qu'il devienne le centre et le foyer d'un pèlerinage pour la contrée.

Son Eminence le cardinal-archevêque, qui honore cette œuvre de sa haute approbation, est disposé à l'enrichir de toutes les faveurs spirituelles en son pouvoir.

— M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire relative aux mesures à prendre à l'égard des aliénés et de leurs familles. En vertu de la loi du 30 juin 1838, l'administration a le droit d'employer au paiement des dépenses d'entretien et de traitement des aliénés leurs patrimoines, et de poursuivre sur leurs successions le remboursement des avances faites pour eux; mais aucune règle fixe n'est établie à ce sujet.

En conséquence, le ministre engage les préfets à prendre, dans chaque cas particulier, une décision fondée sur la situation de fortune de l'aliéné, sur les chances de sa guérison et sur la position de sa famille; de concilier enfin, dans une juste mesure, les intérêts du département, des communes, de l'aliéné et de sa famille.

— M. le ministre de l'intérieur a remarqué que souvent les demandes d'emprunts ou d'impositions extraordinaires, formées par les départements et par les villes dont le revenu s'élève à 100,000 fr. et au-dessus, lui parvenaient trop tard pour être soumises, en temps utile, d'abord à l'examen du conseil d'Etat et ensuite au Corps législatif. Pour faire cesser cet inconvénient, le ministre a fixé un délai de rigueur pour la production de ces sortes de propositions. Tous les préfets dont il s'agit devront lui parvenir avant le 31 décembre au plus tard.

perdit tout à coup connaissance, et, grâce à plusieurs qui s'en aperçurent, il put être retiré de l'eau; étendu sur le pont, il ne donna plus signe de vie, lorsque le lieutenant portugais, feignant de le croire mort, ordonna de le jeter à la mer. Au moment où cet ordre allait s'exécuter, il fit un léger mouvement qui le sauva. Une seconde tentative de son rival échoua également. Durant le voyage, le Portugais tomba malade, et il y avait quelques jours qu'on était de retour à l'Ile-de-France, lorsqu'il fit prier instamment Surcouf de se rendre auprès de lui, ayant une communication importante à lui faire avant de mourir. Surcouf, qui se méfiait de lui, s'y rendit néanmoins, mais armé; il se tenait à son échevet, ne perdant point de vue le moindre des mouvements, lorsqu'il remarqua qu'il cherchait, par des contorsions affectées, à porter la main sous un coussin. Se doutant de sa part d'une affreuse machination, il se précipita sur lui et découvrit deux pistolets armés pour le tuer. Il les prend et sort, laissant le misérable se débattre dans l'agonie de la rage de voir lui échapper sa vengeance. Telle est la destinée humaine! Un grain de sable peut devenir le rocher sur lequel on se brise, comme la base de la fortune!

Le blocus resserré de nos colonies ayant suspendu toutes transactions commerciales en mettant obstacle à la navigation marchande, Surcouf se décida à servir dans la marine de l'Etat pour ne pas rester inactif, et il reçut du gouverneur général Malartic le grade d'enseigne de vaisseau à bord d'une corvette. Durant le court espace de temps qu'il resta dans cette position, il n'eut pas l'occasion de se signaler; et lorsque le glorieux combat, soutenu le 22 octobre 1794, par le brave capitaine Renaud, par les Anglais, abanda la marine militaire pour reprendre son

existence indépendante, ne pouvant se plier aux exigences de la discipline.

La Convention nationale venait de décréter l'abolition de l'esclavage, et l'Assemblée coloniale, tout en repoussant ce principe, parce qu'il était le coup de la mort pour nos colonies, défendit néanmoins la traite des noirs, afin de donner, autant que possible, satisfaction aux gouvernants de la mère patrie. Une telle mesure était la ruine pour les planteurs, qui durent dès lors favoriser clandestinement la traite, et l'on comprend qu'il fallait, pour l'entreprendre, des marins aussi hardis qu'habiles. Surcouf n'hésita pas à s'adonner à cette dangereuse navigation, et il accepta, dans ce but, le commandement du brick *La Créole*, sur lequel il accompagna avec succès plusieurs voyages à Madagascar et à la côte d'Afrique. L'autorité en eut connaissance, et il n'échappa au sort qui le menaçait que par une présence d'esprit qui frisait tant soit peu la rébellion. Trois commissaires du comité colonial s'étant présentés à l'improvise à son bord, pour visiter le bâtiment qui portait encore les traces des noirs débarqués la nuit précédente, Surcouf les reçut avec la plus exquise politesse, les força d'accepter un déjeuner, et pendant qu'ils sont à table, il donne l'ordre à son second de gagner le large. Une fois en pleine mer, il menaçait les commissaires de les mener à la côte d'Afrique, au milieu de leurs frères et amis les noirs, s'ils ne dressent un procès-verbal constatant qu'ils n'ont rien vu à bord qui indiquât un bâtiment se livrant à la traite, et certifiant qu'un ras de marée avait seul éloigné le navire de son ancrage: capitulation, qu'à moitié morts de frayeur, ils s'empressèrent d'accepter. Un semblable témérité pouvait le perdre, et sans l'intervention de plusieurs négociants, membres du comité colonial, il eût certainement

payé très cher un genre d'extorsion qui dépassait les bornes de la plaisanterie.

Ce trait peu suffire pour donner une idée du caractère résolu de Surcouf; il n'aimait pas les demi-mesures, et il ne dut son salut dans les circonstances difficiles de sa vie qu'à une prompteté et énergie de résolution. Il jouait le tout pour le tout, et cette manière lui réussit toujours parfaitement, parce qu'il savait apprécier avec beaucoup de jugement le fort et le faible d'une situation, le pour et le contre des choses en présence.

II. — Ici commence pour Surcouf la série de valeureux exploits qui l'ont rendu célèbre; avide de combats, son plus ardent désir est de se livrer à la course contre les Anglais, et pour cela il accepte avec empressement le commandement du corsaire le *Modeste*, qui prend alors le nom d'*Emilie*. Mais le gouverneur Malartic ayant refusé à ses ardeurs un *lettre de marque*, Surcouf dut se résigner à n'accepter qu'un *congé de navigation* pour aller aux îles Séchelles chercher une cargaison de grains. Le 5 septembre 1795, l'*Emilie* appareilla de Port-Louis: sur ce navire de 180 tonneaux, avec 50 hommes d'équipage et 4 canons de six, Surcouf va prélever aux prodiges qu'il doit, par la suite, le rendre la terreur du commerce britannique dans la mer des Indes et lui créer une renommée sans exemple. Au bout de douze jours d'une navigation calme, l'*Emilie* jetait l'ancre dans la rade de Sainte-Anne, un des petits îlots de l'archipel de Séchelles. On s'occupait du chargement, lorsqu'à un après-midi, au milieu de la sécurité la plus profonde, deux voiles anglaises furent signalées. La fuite seule pouvait soustraire l'*Emilie* à une perte

certaine, et Surcouf s'y détermina, non sans jurer, avec sa promptitude ordinaire. Chassé jusqu'au-delà de l'Equateur, il fut assez heureux pour échapper aux Anglais; mais il se trouva dans la position la plus critique par suite d'une horrible tempête et du manque de vivres. Cependant il ne se découragea pas, et loin de se laisser abattre par ce revers, il en prend pour ainsi dire une force nouvelle. Il conçoit alors le hardi projet de se diriger vers le golfe du Bengale avec l'espoir de s'y ravitailler par quelque prise. La fortune commença alors à lui sourire; il s'empara d'abord d'un navire chargé de bois, puis d'un brick-pilote et de deux bâtiments de riz. Ayant remarqué que le brick capturé, le *Cartier*, avait une marche supérieure à l'*Emilie*, il le monte avec une partie de son équipage, et prend, sans coup férir, au milieu de la nuit, la *Diana* sortant de Calcutta avec 6,000 balles de riz. Surcouf ne s'arrêta pas là; superstitieux comme un matelot breton, il veut profiter de la chance qui le favorise. L'occasion ne se fait pas attendre; il rencontre le *Triton*, vaisseau de la Compagnie des Indes, portant une batterie basse de 26 canons et 150 hommes d'équipage. Tout autre que Surcouf eût pris chasse devant ce navire ennemi, dont il ne connaît pas les forces, mais que, dans tous les cas, il peut juger bien supérieures aux siennes; lui, au contraire, forme le plan hardi de s'en rendre maître. Fin mais, il a recours à la ruse pour approcher du navire qu'il convoite comme sa proie, et il arbore le yacht anglais signal des bricks-pilotes. La seulement il s'aperçoit de la supériorité du *Triton*, qu'il n'avait pu apprécier qu'imparfaitement à distance; il est trop tard pour fuir; il faut se rendre ou combattre. Devant cette alternative, le doute n'est pas permis; il rassemble son équipage, composé de 18 hommes, y compris le chirurgien et le cui-



Lundi dernier, à midi, un incendie accidentel s'est déclaré dans une petite maison, située sur le rempart, rue de Villard, à Villefranche. Les pompes de la ville sont bientôt arrivées, et on n'a pas tardé à se rendre maître du feu.

M. le sous-préfet, M. le maire, M. le commissaire de police, la gendarmerie et un grand nombre de citoyens, s'étaient hâtés de se transporter sur le lieu du sinistre.

La construction du viaduc du chemin de fer, joignant Villefranche, touche à sa fin. La maçonnerie des neuf arches est à peu près terminée; quelques jours encore suffiront pour y mettre la dernière main.

Les travaux de cette œuvre monumentale commencés le 1<sup>er</sup> septembre 1852 ont été retardés assez longtemps par les intempéries.

Le petit nombre des ouvriers employés s'explique par l'emploi de différentes machines ingénieuses qui simplifiaient et accéléraient les travaux.

Le 19 de ce mois, des wagons s'acheminaient pour le terrassement du chemin de fer à Anse. Le jeune Dalmé, âgé de 14 ans, remplissant les fonctions d'aiguilleur de rails, ne put se soustraire assez vite au passage d'un wagon; il se jeta à terre pour l'éviter, mais son pied se trouva pris entre deux rails. Les deux roues du wagon passèrent sur le tiers inférieur de la jambe gauche, et le tibia fut violemment fracturé.

Le 23, sur le même point des travaux du chemin de fer, le jeune Manissier, âgé de 14 ans, s'occupait à décrocher les wagons, au moment où leur contenu était renversé dans les tranchées. La personne chargée de la conduite du wagon attelé qui venait d'être vidé, étant absente, Manissier voulut le remplacer, et courut après le wagon que le cheval entraînait. Il fit un faux pas et tomba le bras droit étendu sur la voie. Ce bras fut broyé en partie par les roues. On a pratiqué l'amputation à la naissance de l'épaule. L'opéré avait été préalablement endormi à l'aide du chloroforme.

Le 24 du même mois, le fils Brancia, âgé de 19 ans, de la ville d'Anse, conduisait sur la Saône un gros bateau chargé de rails pour l'usage du chemin de fer. Arrivé à Roche-Taillee, au bas de Fontaine, il descendit dans un bateau pour porter quelque part un cordage. Dans ce moment, un paquebot à vapeur passa, et soit par l'agitation qu'imprimaient au bateau les ondulations des vagues que produisait le paquebot, soit par la surebarge du cordage le conducteur de cette frêle embarcation tomba dans l'eau, et ne put être retiré à temps pour être sauvé, il se noya.

Par une coïncidence remarquable les trois jeunes gens dont nous venons de rapporter les accidents, étaient camarades et habitaient la même rue de la Gravière, à Anse.

(Journal de Villefranche.)

Dans la commune d'Outre-Furens, à la fenêtrure du puits Merle, un jeune garçon de seize ans, nommé Blanc (Jacques), rouleur de bennes, étant allé se coucher, vers minuit, dans une poche de 4 mètres de profondeur, destinée au merrain, y a été trouvé le lendemain matin asphyxié par l'acide carbonique. Tous les secours que l'art et l'humanité peuvent prescrire en pareil cas, lui ont été prodigués inutilement.

Une bande de petits voleurs, dont les déprédations dans Saint-Etienne paraissent avoir dépassé la limite ordinaire des méfaits de ces bohèmes de rues, de places publiques et de banlieue, a été jugée cette semaine par la police correctionnelle. Diverses condamnations ont été prononcées. (Industrie.)

Les assemblées électorales des communes du canton de Chauffailles sont convoquées à l'effet d'élire un membre du conseil d'arrondissement de Charolles, en remplacement de M. Sabatin, élu membre du conseil général.

M. Pochon, président du tribunal civil de Louhans, est mort subitement à Chalon.

Mlle Louise Penet du Chatelard est décédée à Mâcon le 9 octobre courant. Mlle du Chatelard a légué une somme de 3,000 francs aux hospices de Mâcon, une somme de 1,000 francs au bureau de bienfaisance de la même ville, une somme de 1,000 francs à ajouter à celle pour laquelle elle avait déjà souscrit en faveur de la nouvelle église Saint-Pierre. Elle a fait aussi des dons à plusieurs autres établissements consacrés à la bienfaisance ou à l'éducation de la jeunesse.

Aux termes du testament, ces diverses sommes étaient payables une année après le décès. L'héritier de Mlle du Chatelard, M. Charles de la Rochette, a voulu mettre immédiatement toutes ces sommes à la disposition des légataires.

Une dame appartenant à une des plus honorables familles du Mâconnais, M<sup>me</sup> Sambin, née Rey, est décédée à Mâcon, vers la fin du mois de juillet dernier. L'ouverture de son testament vient de révéler un acte d'intelligence généreuse. M<sup>me</sup> Sambin a légué aux hospices de Mâcon un immeuble situé rue Sigorne, valant environ 20,000 fr., plus une autre somme de 20,000 fr. en espèces. Ces legs seront acquis aux hospices après le décès d'un usufruitier, M. le docteur Sambin, mari de la testatrice.

Le 17 du courant, vers 10 heures du matin, le nommé Claude Gandray, âgé de 48 ans, ouvrier mineur, demeurant à Saint-Berain-sur-Dheune (Saône-et-Loire), travaillait dans le Puits-Jumeau, situé sur le territoire de Saint-Léger-sur-Dheune. Tout à coup un éboulement eut lieu, et une masse considérable de charbon tomba sur le malheureux qui eut la poitrine écrasée.

Le 21 du courant, une petite fille, âgée de 8 ans, demeurant chez ses parents, à Labergement-de-Cuisery, était sortie de bon matin avec sa grand-mère, qui allait aux champs. Pendant que cette dernière était à travailler, elle s'avisait de faire du feu, et, en se chauffant, elle enflamma ses vêtements, elle expira vers quatre heures du soir, sans avoir fait entendre autre chose que de douloureux gémissements.

Un vol a été commis, le 20 du courant, sur la voiture des dépêches de Charolles à Mâcon. Selon toute apparence, le voleur s'est approché de la voiture vers trois heures et demie ou quatre heures du matin, entre Saint-Sorlin et la montée du Bois-Clair, et après avoir coupé la bâche, il se serait emparé d'un porte-manteau appartenant à M. le marquis de Tracy, demeurant près Moulins. Ce porte-manteau contenait une grande quantité d'effets d'habillements et une montre d'argent dont la queue est cassée. Le voleur a oublié sur la voiture un couteau à deux lames. Guidé par certains soupçons la gendarmerie se livre à actives recherches.

Un soldat du 73<sup>e</sup> de ligne, de passage à Beaune, où il était logé chez le sieur Gand, aubergiste, faubourg Saint-Nicolas, après avoir demandé à un enfant de la maison qui s'y trouvait seul, de lui apporter du vin, s'est emparé d'un litre d'eau-de-vie qu'il a bu à la hâte et à grands verres. Le sieur Gand, rentrant alors, a surpris ce soldat en flagrant délit, et lui en a fait reproche. A la demande qu'il a faite au militaire de lui solder le prix de l'eau-de-vie bue, celui-ci a répondu en tirant sa baïonnette. Gand, ayant dé-

tourné cette arme, a appelé au secours, et à peine des voisins étaient accourus que le soldat est tombé ivre-mort entre leurs mains. Transporté à l'hôpital, la circulation du sang n'a pu être rétablie chez ce malheureux qui, trois heures après, est mort glacé. (Tribune.)

Les travaux du chemin de fer pour la traversée de la ville de Valence, ont été attaqués depuis quelques jours avec une grande vigueur. La tranchée qui doit aboutir à l'entrée nord du tunnel, et qui se trouve au bas de la colline située entre la grande route et le jardin des plantes, est déjà creusée dans une assez longue étendue; et les terres extraites par suite de ce travail serviront à élever le remblais qui doit traverser les prairies situées sous cette colline, et qui s'étendent jusqu'au Bourg-lez-Valence.

De nombreux ouvriers sont occupés également à creuser la tranchée tout le long du plateau qui conduit à Valence; ils ont même attaqué la partie de la voie qui traverse la cour de la caserne Saint-Félix.

Le R. P. Lacordaire est attendu à Montpellier.

L'activité est telle sur la ligne de Clermont-Ferrand à Paris, que l'on espère la voir en activité dans moins de dix mois. Le gouvernement doit livrer le 1<sup>er</sup> février prochain, à la compagnie, la voie sur laquelle elle n'aura plus qu'à poser les rails.

Les travaux de la gare de Clermont doivent commencer cette semaine. L'entrepreneur est chargé de la livrer pour le 1<sup>er</sup> août 1854. Dans le cas où il devancerait ce délai, on assure qu'il lui serait alloué une indemnité de cent mille francs. Cette gare aura des dimensions telles qu'elle répondra à toutes les exigences du présent et de l'avenir, de sorte qu'on n'aura pas de longtemps à y déplorer l'insuffisance que l'on remarque généralement pour toutes les gares, après quelques années d'exploitation.

L'exposition annuelle des Nouveautés exclusivement retenues par la maison Marix frères jeunes, aura lieu dimanche, lundi et mardi, 30, 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre, et pourra être visitée intérieurement; l'entrée sera par l'allée, place de l'Herberie, 8, ancien n<sup>o</sup> 2.

Nouvelles diverses.

Mgr Fèveque de Fréjus a établi dans sa ville épiscopale une commission archéologique à laquelle tous monuments, changements ou réparations importantes à des édifices religieux déjà existants doivent être soumis.

La croix en pierre qui couronne le frontispice de la Madeleine, du côté de la rue Royale, s'est éroulée hier avec fracas, et est venue tomber sur les degrés du temple, qu'elle a jonchés de ses débris. Personne heureusement n'a été atteint.

On lit dans le Messenger du Midi: « Un affreux événement a jeté hier la consternation dans Montpellier. Le vent qui soufflait avec une extrême violence, a déterminé la chute de la décoration en chapente qu'on avait élevée sur l'arc de triomphe du Peyrou. Cette masse considérable a entraîné avec elle les pierres de l'atigie où elle était fixée, ainsi que la corniche inférieure, qui, en s'éroulant a atteint deux passants. L'un, M. Vincent, avoué près la cour impériale, est mort sur le coup, littéralement broyé; l'autre, le nommé Antoine Vidal, maître valet de M. Spourno, a été très grièvement blessé. Il a éprouvé une fracture des vertèbres de l'épine dorsale. »

sinier, il ne dissimule pas toute l'imminence du danger; tous furent d'une voix unanime de vaincre ou de périr, et Surcouf s'écria: Eh bien! que vaisseau devienne notre tombeau ou le berceau de notre gloire! Pendant ce temps, les deux navires, si disproportionnés qu'on dirait un géant auprès d'un nain, se rapprochèrent de plus en plus; ils ne sont qu'à une demi-portée de pistolet.

Alors Surcouf fit remplacer le pavillon britannique par les couleurs tricolores, en assurant cette déclaration de combat par deux coups de canon sur le tillac du Triton. Cette attaque imprévue jette le désordre parmi les Anglais; Surcouf en profite pour aborder; en moins de quelques minutes lui et ses compagnons escalesent le pont du Triton, où ils renversent tout sur leur passage. Surcouf tue le capitaine d'un coup de pistolet. Cependant les Anglais se défendent avec acharnement; mais ils ne peuvent tenir contre la fureur qui animé leurs audacieux adversaires; ils abandonnent le pont et se réfugient dans la batterie, où ils tentent d'organiser une résistance. Surcouf les bloque en faisant fermer les caillots pour leur ôter toute issue; mis en joue par un matelot, l'arme fait long feu; désespérés, les Anglais essaient de pointer une pièce, dans le but de faire sauter le gaillard d'arrière; mais une vive fusillade, dirigée par le grand panneau, les empêche de mettre ce projet à exécution. Ils se sauvent éperdus dans l'entrepont et se rendent enfin à discrétion.

Surcouf, aussi généreux après la victoire que terrible pendant le combat, montra envers les vaincus autant de désintéressement que de courtoisie, laissant à chacun ce qui lui appartenait; noble conduite que les Anglais se plurent eux-mêmes à reconnaître, ainsi que le constate le Courier de Madras, du 9 et

10 février 1796, dans le compte-rendu de la défaite du Triton. Ainsi, après avoir fait passer sur la Diana, capturée la veille, tous les prisonniers, à l'exception de quelques-uns nécessaires pour la constatation de la prise, il les rend à la liberté en ne leur imposant, sur parole, qu'une rançon dont les Anglais, par parenthèse, s'affranchirent malgré la foi jurée et les bons procédés de Surcouf à leur égard. Quarante jours après ce brillant fait d'armes, Surcouf montait sa glorieuse conquête, jetait l'ancre à l'île-de-France où il fut accueilli comme un sauveur, car il amenait avec lui une quantité de graine suffisante pour faire cesser la disette qui s'y faisait sentir. Eh bien! chose incroyable, le gouvernement de la colonie confisqua tous les navires capturés par Surcouf, sous prétexte que l'Emilie n'était pourvue que d'un congé de navigation. Lui et les armateurs réclamèrent naturellement, mais ce tribunal maintint la confiscation, et Surcouf, indigné de cette spoliation inique, se résolut à venir en France faire valoir ses droits. Le Directoire fit de cette affaire l'objet d'un message aux Conseils, qui arrêtèrent que les prises faites dans les mers de l'Inde par le navire l'Emilie, appartenant aux armateurs et équipages, et leur seraient restituées en nature, si elles existaient encore, ou que le prix leur en serait remis. Un décret daté du 17 fructidor an V sanctionna cette résolution, qui rendait Surcouf créancier de l'Etat pour la somme énorme de 4,700,000 fr., que, vu la pénurie du trésor, il consentit à réduire à 660,000 fr.

Après quatorze mois de séjour à Paris, au milieu des tracés et des ennuis de la procédure, Surcouf vint habiter sa ville natale. Mais, bientôt, fatigué de cette longue inaction, il ne put supporter plus longtemps cette vie monotone, et c'est avec une joie in-

dicible qu'il accepta l'offre d'un armateur de Nantes, du commandement du corsaire la Clarisse, de quatorze canons et de cent quarante hommes d'équipage. A la fin de juillet 1798, il quitta Paimbœuf pour se rendre une troisième fois à l'île-de-France. C'était à ce moment une traversée périlleuse; les Anglais sillonnaient les mers, et nos bâtiments marchands qui osaient entreprendre un tel voyage, devenaient presque toujours la proie de ces redoutables ennemis. Surcouf l'accomplit heureusement, mais il eut encore la gloire de mettre en fuite le pavillon britannique. La Clarisse venait de franchir l'équateur, lorsqu'elle fut rencontrée par un vaisseau anglais portant vingt-six canons, et qui, plein de confiance dans sa force, s'avança sur elle, croyant l'amener par une simple démonstration offensive; son espérance est déçue; le combat s'engage avec ardeur de part et d'autre; Surcouf la dirige avec son habileté et sa précision habituelles, suppléant à son excessive faiblesse par des manœuvres hardies et un feu nourri d'artillerie et de mousqueterie. Excellent tireur, il ne quitte pas son fusil, baptisé du nom expressif de Foudroyant, et malheur à celui qui l'ajuste. Dans ce terrible duel, Surcouf, pour la première fois, est atteint d'une balle qui lui effleure le nez; il tombe sur le pont sans connaissance; mais sa blessure n'est que légère, revenu à lui, et sans prendre le soin de se faire panser, il se remet sur pieds, la vengeance dans le cœur; et son adversaire, le capitaine anglais, devient la victime du premier coup de Foudroyant. La résistance de l'ennemi diminuait sensiblement, et Surcouf manœuvrait pour l'aborder, lorsqu'un boulet vint briser le petit hunier de la Clarisse. Ce contretemps ralentit son mouvement, et le navire anglais en profita pour se soustraire par la fuite à une défaite certaine.

BOURSE DE PARIS. — (29 oct. 1853.)

Table with 2 columns: FONDS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS and Rente 3 0/0, 4 1/2 0/0, Banque de France, etc.

Table with 2 columns: CHEMINS DE FER and St-Germain, Versailles r. g., Orléans, etc.

Table with 2 columns: Condition des Soies and Organsins, Trames, Grèges, etc.

Table with 2 columns: Cours des Liquides and Huile de Colza brute, Disponible brut, etc.

Nous recommandons aux personnes désireuses de faire un bon placement, les actions de la Chocolaterie de France. Jamais opération financière ne parut plus positive et ne se plaça sous des auspices meilleurs. En effet, le chocolat n'est pas seulement un aliment commandé par l'habitude ou le besoin, mais c'est surtout l'hygiène et la médecine qui le conseillent, et c'est à coup sûr une merveilleuse fortune que de trouver un moyen d'associer des capitaux pour produire cette précieuse substance en les assurant contre toute éventualité de perte, par une remise de valeur égale accordée à chaque actionnaire pour le montant intégral de son action.

Les Actionnaires sont immédiatement remboursés en chocolat du montant de leurs actions, et ils sont associés pour 75 0/0 dans les bénéfices; ainsi pas de perte possible. Ce que la Chocolaterie de France s'est proposé, c'est de former la maison la plus puissante de France, ayant à elle une clientèle innombrable et intéressée qui sera, dans un avenir prochain, une source inépuisable de richesses. La Chocolaterie de France s'est assurée les produits de l'ancienne maison Meunier (Kretly successeur), la plus ancienne de France. Cette fabrique est pendant longtemps la fourniture de la famille royale; elle fut brevetée de Louis XVI et de la duchesse d'Angoulême. La supériorité des chocolats de l'ancienne maison Meunier est tellement réelle que la Gazette des Hôpitaux du 21 septembre 1852, et l'Agenda des Médecins et Chirurgiens de 1855, ont eu devoir recommander cette maison à l'attention publique, aux médecins et aux malades, comme offrant les chocolats les meilleurs et les mieux préparés. Nous prédisons à la Chocolaterie de France un succès rapide et certain. Actions de 50 et 100 francs remboursables immédiatement en chocolat à 2 francs et au-dessus. Ecrire franco, pour les demandes d'actions, à MM. LECOMTE ET C<sup>o</sup>, 57, rue de Trévise, à Paris.

Cette glorieuse victoire, et la capture d'un brick anglais qui se rendit sans combattre, furent les seuls faits marquants de cette traversée; et le 5 décembre 1798, la Clarisse touchait l'île de France. Elle en repartit au commencement de l'année suivante, se dirigeant vers la côte de Sumatra, en vue de Sousouville du royaume d'Achem. Surcouf remarque, ancrés dans ce port, deux bâtiments marchands occupés au chargement d'une cargaison de poivre. Tout indique qu'ils sont d'une force supérieure et parfaitement armés; il veut néanmoins s'en rendre maître et les attaquer avec la rapidité de la foudre. Cependant la vigoureuse résistance qu'il rencontre menace de lui devenir fatale. Tout à coup une idée d'une incroyable hardiesse vient à son esprit; il donne l'ordre à son frère, Nicolas Surcouf, officier sur la Clarisse, d'aller avec quarante hommes déterminés escalader le pont du plus fort des deux navires par le bord opposé à celui où il tirait. La fumée qui enveloppe les combattants d'un épais brouillard, favorise cette manœuvre désespérée; elle s'exécute avec une promptitude et un courage couronnés de plein succès. L'ennemi était loin de s'attendre à une pareille ruse, et, à l'aspect des Français à son bord, il abaisse pavillon. Le second vaisseau anglais prend alors la fuite, mais Surcouf l'atteint bientôt et le capture. A ce fait d'armes éclatant dut se borner cette croisière de la Clarisse, le combat qu'elle venait de soutenir lui ayant fait éprouver des avaries qui ne lui permettaient pas de continuer sa navigation. Surcouf se décida à retourner à l'île de France pour s'y radouber, traînant à sa suite les trophées de sa victoire.

(La fin à un prochain numéro.)

**AUX 4 SAISONS, manufacture de**  
**59, quai Saint-Antoine.** — Exposition des quatre  
 Evangélistes et autres Tableaux d'église, reproduits  
 d'après les meilleurs Maîtres par un procédé écono-  
 mique. — Stores et Papiers imitant les vitraux.

**Le Rob de Boyveau Laffeteur** contre  
 les dartres, rhumatismes, etc.; la **Gratte de**  
**Montarde blanche**, cachet Didier; la **Pom-**  
**made pour les yeux** de la veuve Farnier de  
 Saint-André, de Bordeaux, se trouvent chez **LARDET**,  
 pharmacien, place de la Préfecture, 16, à Lyon, dé-  
 positaire général de tous les Médicaments brevetés  
 et de toutes les Eaux minérales naturelles. 574

**POMMADE DE DUPUYTREN.**  
**Avis unique.** — Conformément à la mesure  
 récemment adoptée, **M. MALLARD**, pharmacien-  
 lauréat, chimiste à Paris, informe les consom-  
 mateurs de son Produit, (d'un usage aujourd'hui gé-  
 néral, d'une efficacité, et d'une supériorité reconnues,  
 pour l'hygiène et les soins journaliers de la cheve-  
 lure,) qu'il vient de renouveler l'approvisionnement  
 de **MM. Vernet**, pharmacien, place des Terreaux,

dépositaire général; André, place des Célestins;  
 Bruny, rue Lanterne, 15; Lardet, place de la Pré-  
 fecture; dépositaires reconnus, à Lyon, qui peuvent  
 dès-lors répondre par une Pomme toute fraîche  
 aux demandes qui leur seront adressées. Pour éviter  
 les contrefaçons, exiger que chaque pot soit revêtu  
 du cachet et de la griffe **Mallard**, pharmacien à Paris.

**GUERISON des DOULEURS** au moyen  
 des **douches galvani-**  
**ques**, d'après le système de **M. DECOURT**, inven-  
 teur de l'électro-magnétique. — Voici quels sont les  
 genres de maladies qui peuvent se guérir au moyen  
 de cet appareil:  
 Maladies nerveuses de la tête, torticolis, douleur  
 de cou, rhumatisme dans les épaules et les bras,  
 faiblesse ou paralysie des bras, faiblesse du poignet  
 et contraction de la main et des doigts, névralgies  
 dans les épaules et les bras, danse de St-Guy, rhu-  
 matisme du genou, sciatique, faiblesse de la cheville  
 du pied, goutte, maladies de l'épine dorsale, épi-  
 lepsie, paralysie.  
 L'électro-magnétique ne produit aucune secousse,  
 douleur ou sensation. On n'est pas même obligé de  
 se déshabiller pendant l'application.  
**M. DECOURT** demeure rue St-Côme, 2, au 1<sup>er</sup>.

Nous recommandons une Institution pour les jeu-  
 nes gens, située rue St-Paul, n. 6, et qui possède  
 un jardin pour leur récréation.  
 Ils y trouveront des soins assidus, donnés avec la  
 douceur et la fermeté qui conviennent pour former  
 la jeunesse. 590

**Avis aux personnes faibles ou convalescentes**  
 pour lesquelles un tonique est utile ou in-  
 dispensable.  
 Le **Tannate de Quinine** de **Barreswill**, approuvé  
 par l'Académie de médecine, comme succédané du  
 quinquina et du sulfate de quinine, n'est pas seule-  
 ment un antipériodique contre les fièvres d'accès,  
 comme le sulfate auquel il est supérieur à cause de  
 son peu d'amertume et de son innocuité sur les voies  
 digestives et le système nerveux; c'est encore le to-  
 nique le plus précieux peut-être que la thérapeutique  
 ait à sa disposition.  
 Aussi les pastilles de Tannate de quinine de  
**Barreswill** ont été accueillies avec faveur aussitôt  
 qu'elles ont été proposées aux médecins, car elles  
 leur offraient un tonique, le seul fixe dans sa com-  
 position et le plus facile à administrer, et surtout le  
 plus sûr dans ses effets.  
 Les pastilles de Tannate de quinine suppléent

les vins et sirops de quinquina dans tous les cas où  
 ils sont ordonnés comme toniques, dans les conva-  
 lescences, dans les débilités de l'estomac et les di-  
 gestions pénibles provenant du relâchement ou de  
 l'inertie de l'appareil gastrique.

Les différents produits de Tannate de quinine  
 de **Barreswill** (prises, pilules, pastilles), se vendent  
 au dépôt général à Paris, rue Jacob, 19; à Lyon,  
 chez **MM. André, Lardet et Vernet**, pharmaciens;  
**Belleville-sur-Saône**, Giroux, pharmacien; **Givors**,  
**Lime**, pharmacien; **Tarare**, Michel, pharmacien;  
**Thisy**, Bouvier, pharmacien; **Villefranche**, Revel,  
 pharmacien. 4090

**CIRQUE ROYAL DU NORD**, situé au  
 bout **Lafayette**, direction de **M. Didier-Gautier**,  
 de Stockholm (Suède), breveté des cours Etrangères.  
 Grandes fêtes de nuit équestres variées en tous  
 genres. Tous les dimanches, lundis, mardis, jeudis  
 et samedis. Les mercredis et vendredis relâche.  
 Voir l'affiche du jour. 611

Le Gérant, **HONNORAT**,  
 LYON, IMPRIMERIE DE J. B. PELAGAUD.

**Annonces judiciaires.**

Etude de **M<sup>e</sup> BOURCHANI**, avoué à Lyon  
 rue de la Préfecture, 2.

**VENTE** par expropriation forcée,  
 en l'audience des criées du  
 tribunal civil de Lyon, en un seul lot,  
 d'une **vaste maison**, formant deux  
 corps de bâtiments, située à Lyon, rue  
 Saint-Marcel, n° 32.

Adjudication au samedi 5 novembre 1855.  
 Revenu net. . . . . 15,000 fr.  
 Mise à prix. . . . . 50,000

Pour plus amples renseignements, s'ad-  
 dresser à **M<sup>e</sup> Bourchani**, avoué poursui-  
 vant; et pour voir le cahier des charges,  
 au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il  
 est déposé.

Pour extrait :  
 Signé : **BOURCHANI**, avoué.

Etude de **M<sup>e</sup> GROZ**, avoué à Lyon,  
 rue Bât-d'Argent, 16.

**VENTE** par licitation, devant le  
 tribunal civil de Lyon, le  
 cinq novembre 1855, à midi, d'une grande  
 et belle **propriété rurale** et d'ag-  
 grément, mesurant dix hectares, située  
 au territoire du Vernay, commune de Ca-  
 laire, sur la rive gauche de la Saône; dé-  
 pendant de la succession de **François**  
**Barberet**, comprenant maison de maître,  
 bâtiments de grangeage, cour, fénrière,  
 cour, jardin, avenue, terre, vigne, prés,  
 bois, pièce d'eau, fontaine, etc.

Mise à prix : quarante mille francs,  
 ci. . . . . 40,000 fr.  
 615 Signé : **GROZ**.

Etude de **M<sup>e</sup> PEIRON**, avoué à Lyon,  
 rue d'Algérie, n. 10.

**VENTE DE DEUX MAISONS.**

Le **Samedi cinq Novembre 1855**, à midi,  
 en l'audience des criées du tribunal ci-  
 vil de Lyon, au Palais-de-Justice, adjudi-  
 cation, en deux lots séparés, de deux  
 Maisons, situées à Lyon, rue St-Georges,  
 n°s 72 et 76, avec cours et terrasses.  
 Chaque Maison se compose de deux  
 corps de bâtiments, avec caves voutées,  
 rez-de-chaussées, quatre étages et gre-  
 niers au-dessus.

Revenu du 1<sup>er</sup> lot (n. 72), 2,500 fr.  
 Revenu du 2<sup>e</sup> lot (n. 76), 1,200

Mises à prix :  
 1<sup>er</sup> lot. . . . . 5,000 fr.  
 2<sup>e</sup> lot. . . . . 2,000  
 Pour les renseignements, s'adresser à  
**M<sup>e</sup> Peiron**, avoué. 642

Etude de **M<sup>e</sup> Victor DURAND**, notaire  
 à Lyon.

**A VENDRE** par licitation amia-  
 ble, à laquelle les  
 étrangers seront admis, le huit Novembre  
 1855, une **Maison** sise à Lyon, rue  
 Sirène, n. 25.

Mise à prix. . . . . 175,000 fr.  
 Pour tous renseignements et pour traites  
 à l'amiable avant l'adjudication, s'ad-  
 dresser audit **M<sup>e</sup> Durand**, dépositaire du  
 cahier des charges. 456

**Annonces diverses.**

**JOUBERT** (François-Henri), con-  
 naissant l'art de la  
 chasse, la chimie, l'agriculture ordinaire  
 et vinicole, les mathématiques et plu-  
 sieurs langues, etc., désirerait se placer  
 comme régisseur dans une maison de  
 campagne.

Il donne provisoirement des leçons d'é-  
 criture, en ville, et se charge de la com-  
 ptabilité commerciale à domicile où il est  
 appelé.

S'adresser, de midi à deux heures, rue

Duquesne, 62 (Brotteaux), et au bureau  
 au Journal, ou écrire franco. 647

**HOTEL du Luxembourg** à  
 Paris, près le Jardin, 42,  
 rue Royer-Collard, tenu par **M. GANTIL-  
 LON**, de Lyon; appartements complets,  
 chambres et cabinets; maison pour les  
 familles, MM. les étudiants en droit, en  
 médecine, etc., etc. 648

**LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE DE J.-B. PELAGAUD ET C<sup>ie</sup>**,  
 Imprimeurs-Libraires de N. S. P. le Pape,  
**A Lyon, Grande rue Mercière, 26.**

**PIEUX SOUVENIR**  
 DES  
**AMES DU PURGATOIRE,**  
**PENDANT L'OCTAVE DES MORTS,**  
 Par **Mgr l'Evêque de Belley**.  
 AUGMENTÉ DE PLUSIEURS MÉDITATIONS POUR LES DIMANCHES ET LUNDIS DE NOVEMBRE,  
 ET POUR LE PREMIER LUNDI DE CHAQUE MOIS.  
 1 vol. in-18. — Prix : 1 fr. 20 c.

**SOCIÉTÉ DES FORGES DE LA CAPELETTE.**  
 MM. les porteurs d'actions des **Forges de la Capelette**, actuellement réu-  
 nies aux **Forges et Chantiers de la Méditerranée**, sont prévenus que,  
 indépendamment de l'intérêt de 5 % qui leur a déjà été payé, l'Assemblée générale  
 des Actionnaires du 1<sup>er</sup> octobre courant a fixé le dividende annuel de l'exercice expiré  
 le 31 mars dernier, à dix-sept pour cent treize centimes.  
 En conséquence, il leur est donné avis que ce dividende annuel de fr. 856 44 c.  
 pour chaque action de fr. 5,000 sera payé, à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain, au  
 siège de la Société à Marseille, rue la Palud, 26 A. 651



**GUÉRISON DES MALADIES DES YEUX,**  
 par les **Verres d'optique.**  
**M. COMTE**, opticien-oculiste, vient de découvrir, après vingt années de recher-  
 ches, des Verres d'optique destinés à guérir et à améliorer la vue.  
 Un grand nombre de personnes à qui la médecine et les opérations ont été sans suc-  
 cès, ont recouvré la vue en fort peu de temps, sans le secours d'aucun médicament,  
 rien que par les effets d'optique et d'électricité.  
 Indépendamment des Verres destinés à guérir les maladies des yeux, on trouvera  
 chez **M. Comte** des lunettes pour toute espèce de vue.  
**M. Comte** demeure rue St-Côme, n. 2, au 1<sup>er</sup>, à Lyon. 640

**ROME, 1849, PARIS, 1851,**  
**PIE IX NAPOLÉON III**  
 s. g. d. g. **PARIS, 1849**  
**Médaille d'Honneur. Mention Honorable. Médaille d'Honneur.**

Toutes ces récompenses ont été justement méritées pour l'ex-  
 cellente qualité d'un nouveau système de Rasoirs à lames mo-  
 biles, s'adaptant parfaitement à toutes les barbes et coupant in-  
 définiment sans jamais avoir besoin d'être aiguisés. Le Cuir et les  
 Pâtes, d'après le système **Sollier**, tiennent lieu de tout.  
 S'adresser chez **M. SOLLIER**, coiffeur et fabricant de Cuirs à Rasoirs,  
 actuellement rue St-Dominique, 10, au rez-de-chaussée, à l'angle nord du  
 passage Coudere, où l'on trouve, comme ci-devant, de beaux et bons Rasoirs  
 vendus, à épreuve indéterminée, depuis 1 fr. 60 c.; d'excellents Cuirs à ra-  
 soirs depuis 1 fr. 15 c.  
 Composition zeolithe et laminor, les deux bâtons, avec instruction, 75 c.  
 Un Assortiment de Trousses pour voyage, Nécessaires, Parfumerie, Bros-  
 serie, etc., etc. 646

**DÉPOT**

**BOIS DE CHAUFFAGE,**  
**Quai de l' Arsenal, n. 16.**  
 Et rue Saint-Georges, 128,  
 Prés les barrières. 540

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION DE L'INDUSTRIE 1850  
 Exposition universelle de Londres 1851

**MOUTARDE-DIAPHANE**  
 AROMATISER A TOUS LES GOÛTS, GARANTIE DE CONSERVE  
 Flacons en verre, forme Baril, Bouchage métallique.

USINE MODÈLE **LOUIT FRÈRES & C<sup>o</sup>** SE MÉFIER  
 au Bouscat. INVENTEURS ET SEULS FABRICANTS la contrefaçon.

Le succès rapide obtenu par la Moutarde Diaphane auprès de tous les consommateurs a excité  
 la cupidité de certains fabricants qui, impuissants à en atteindre la perfection, ont cherché à  
 s'emparer de cette vogue par l'imitation du flacon, de l'emballage et de l'étiquette; le Tribunal  
 vient d'en condamner plusieurs, et nous poursuivons tous les contrefacteurs qui, à l'aide d'une  
 imitation trompeuse, livrent au public un produit inférieur. — Exiger, pour garantie, que la capsule  
 soit intacte, ainsi que l'étiquette bleue et marquée **LOUIT FRÈRES & C<sup>o</sup>**, à Bordeaux.  
 La Moutarde-Diaphane se trouve chez les pharmaciens et les épiciers de France et de l'Étranger.

**APOPLEXIE.**

A une époque où cette maladie aug-  
 menté ses ravages, nous recommandons  
 le **Sachet anti-apoplectique**  
**Arnould** qui, par sa puissance électri-  
 que, a seul la propriété d'en prévenir ou  
 d'en arrêter les coups meurtriers.

Une expérience suivie et non interrom-  
 pue depuis l'an 1700, des éloges unani-  
 mes et continuels de sa nombreuse clientè-  
 le sont les meilleures preuves de son ef-  
 ficacité.

Ce Sachet se porte avec le plus grand  
 succès contre les maux de tête, et toutes  
 les indispositions occasionnées par une  
 trop lente circulation du sang.

**PRIX : 12 FRANCS.**

Chez madame **FABRE**, petit-fille **Ar-**  
**nould**, rue de Vendôme, 8, à Paris.

Pour plus de facilité, on peut s'adres-  
 ser chez madame **PAJOL**, rue de la Liber-  
 té, 7 ou 19, à Lyon (seul dépôt). 592

**TRESOR DE LA SANTÉ.**

La chaussure imperméable, Brevet-  
**Roussel**, est indispensable à toutes les per-  
 sonnes atteintes de rhumatisme, goutte,  
 névralgie, etc., et à tous ceux qui ont  
 soin de leur santé. Elle met les pieds à  
 l'abri de toute humidité, et ne gêne en  
 rien la transpiration.

Élégance et hygiène.  
 Spécialité de bottes imperméables pour  
 le marais, et souliers pour la chasse.  
 Magasin, quai d'Orléans, 27, au 1<sup>er</sup>.

Vente au comptant. 547

**HERBIER**

d'environ 5,000 Espèces, des mieux com-  
 posé et conservé, tout classé et nommé.

- |                            |             |
|----------------------------|-------------|
| Minéraux,                  | Antiquités, |
| Oiseaux,                   | Médailles,  |
| Papillons,                 | Livres,     |
| Insectes,                  | Dessins,    |
| Coquilles,                 | Gravures,   |
| Armure ou Cuirasse,        |             |
| Petite Presse d'imprimeur, |             |
| Chambre noire, etc., etc., |             |

A VENDRE,

quai de Betz, 12, au 2<sup>e</sup>, après 2 heures.  
 Un Gérant de commerce, un Commis  
 et un Apprenti sont demandés à l'Adresse  
 ci-dessus. 649

**LIBRAIRIE ÉTRANGÈRE.**

Rue Bourbon, 14, sur la cour,  
 Et rue Boissac, n. 9

**Livres anglais, allemands,**  
**italiens, espagnols, etc.;**  
**DICTIONNAIRES, GRAMMAIRES, THÈMES,**  
**VERSIONS, POUR TOUTES LES LANGUES.**

**PILULES ANGIÉTIQUES JOHNSON**

préparées sur la formule de **Dr Anderson**, à LA PIARRE, 6,  
 rue FAUBOURG A PARIS. Elles ne contiennent rien de  
 minéral, elles sont sans saveur désagréable, et on peut  
 les prendre sans cesse de valoir sans aucun inconvé-  
 nient en voyage. — On les avale sans les mâcher, sans les  
 mâcher, à l'aide d'un peu d'eau ou de salive. — Une pi-  
 lule avant ou après les repas favorise la digestion, réta-  
 blit l'appétit, ces fonctions de l'estomac et du ventre. — 3  
 pilules purgent assez pour chasser les humeurs les plus  
 résistes pituites, les crachats muqueux. — 1 fr. la boîte  
 de 30 pilules. Il se débite beaucoup de contrefaçons.

Dépôts à Lyon, chez **MM. Arjo Bétrix et Mulaton**,  
 pharmaciens-droguistes, rue Neuve, et chez **M. Vernet**,  
 pharmacien, place des Terreaux. 898

**Brevet d'Invention et de Perfection-**  
**nement s. g. du g.**  
**MENTIONS HONORABLES**

(Expositions de 1859, 1844, et 1848)

**BANDAGES HERNIAIRES,**

**A RESSORTS ELASTIQUES,**  
 sans sous-cuisses et sans fatiguer les hanches,  
 de **MM. Wickam et Hart**,  
 Chirurgiens-Herniaires,  
 Rue St-Honoré, 257, à Paris.

Les soulagements qu'on éprouve  
 sont reconnus par tous ceux qui en font  
 usage, et leur efficacité tend à faciliter  
 une guérison complète.

Ces bandages sont très commodes et  
 utiles aux personnes amateurs de la  
**chasse**, ou qui se livrent aux travaux  
 de fatigue.

Pour les voir et les essayer, s'adresser,  
 à Lyon, chez **M. Bianchi**, bandagiste,  
 rue de la Préfecture, n. 4.

Pour s'en procurer par lettre, écri-  
 re franco, en donnant une explication sur  
 chaque hernie et la circonférence du bas-  
 sin.

Les prix en sont très modérés. 616

**FUMIER A VENDRE** au Cirque  
 du Nord.